

Le 11 décembre 2013

M^e Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
courriel@millerthomson.com

PAR SDE ET PAR COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation de l'ajout d'une exclusion (facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif, demande de fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2014, demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014.
Dossier de la Régie : R-3840-2013 (Phase 3)
Notre dossier : 111216.0071

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2013-191 rendue dans le dossier mentionné en titre (la « Décision »), Gazifère a révisé son dossier tarifaire 2014 en tenant compte des conclusions énoncées dans la Décision et soumet les tarifs à la Régie pour décision finale.

Nous vous transmettons sous pli les pièces nécessaires à l'établissement des tarifs finaux de l'année tarifaire 2014, en tenant compte du coût du gaz en date du 1^{er} octobre 2013, ainsi que les budgets volumétrique et monétaire de PGEÉ 2014 intégrant les modifications découlant de la Décision. Les douze (12) exemplaires de ces pièces vous seront transmis directement par notre cliente.

Nous sommes donc dans l'attente de la décision de la Régie sur les tarifs reflétant la Décision et demeurons disponibles pour répondre à toute question que la Régie pourrait avoir à cet égard.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay
LT/ld
P.j.